
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-752 DU 24 DECEMBRE 2014

portant nomination au grade de lieutenant ou d'enseigne de vaisseau de 1^{ère} classe de vingt-neuf (29) sous-lieutenants ou enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe des Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaire des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 débloquant total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale,

GA



D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommés au grade de lieutenant ou d'enseigne de vaisseau de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2013, les sous-lieutenants ou enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

I-ARMEE DE TERRE

- Sous-lieutenant KAKPO Sègbégnon Hermann
- Sous-lieutenant TESSI Nounagnon Ruben Cyrano
- Sous-lieutenant NASSARA V. Alban
- Sous-lieutenant SINAKPASSIROGUI B. Abbas
- Sous-lieutenant ASSOUMA A. Rachide
- Sous-lieutenant N'TCHA Michel
- Sous-lieutenant TOSSOU A. Y. Gillot
- Sous-lieutenant YAÏ Adimi Damien Kéyidé
- Sous-lieutenant ASSOGBA B. Trésor Tchevreley Peace
- Sous-lieutenant LAFIA I. Abou
- Sous-lieutenant ALIZANNON Gratien

II-FORCES AERIENNES

- Sous-lieutenant AVOUNGNANSOU E. Ariel Hospice
- Sous-lieutenant HOUNTONDI Gbènakpon Eric

III-FORCES NAVALES

- Enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe GNIDEHOU Hodonou Victor

IV-GENDARMERIE NATIONALE

- Sous-lieutenant TOSSOU Coffi Clément
- Sous-lieutenant TONATO C. Jaurès
- Sous-lieutenant HOUNSOU-GUEDE H. Patrick
- Sous-lieutenant ZINSOU Aron
- Sous-lieutenant AZALOU-TINGBE Urbain
- Sous-lieutenant KPOCHEME O. Judicaël Gbèmènou
- Sous-lieutenant MIGNONDE R. Noulouwamèkpo
- Sous-lieutenant AROUKO Kadoukpè Armel-Henry
- Sous-lieutenant DENANVIDE Gaspard
- Sous-lieutenant AKOKLANNOU D. Rémi
- Sous-lieutenant YELOUASSI S. Alex
- Sous-lieutenant DANNON Aboua Jacques
- Sous-lieutenant GANGNON Bienvenu
- Sous-lieutenant KATAKOU Messan Koffi M.
- Sous-lieutenant SEMEGAN Merchrist A. Mèvognon

Article 2 : Les nominations ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement conformément aux textes en vigueur.

Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,

François Adebayo ABIOLA

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de la Défense Nationale,

Komi KOUTCHE

Robert Théophile YAROU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MCESTRS 2 MEFD 2 MDN 2 AUTRES
MINISTERES 25 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSES 29 ARCHIVE 01 CHRONO 01 JORB 1.-